



CA Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération (Siren : 200067932)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Communauté d'agglomération (CA)
Commune siège	Vannes
Arrondissement	Vannes
Département	Morbihan
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	26/08/2016
Date d'effet	01/01/2017

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	M. Pierre LE BODO

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	PIBS 2 - 30, rue Alfred Kastler
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	56000 Vannes Cedex
Téléphone	
Fax	
Courriel	
Site internet	

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	171 960
-----------------------------	---------

Densité moyenne 215,06

Périmètre

Nombre total de communes membres : 34

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
56	Arradon (215600032)	5 543
56	Arzon (215600057)	2 130
56	Baden (215600081)	4 501
56	Bono (215602624)	2 388
56	Brandivy (215600222)	1 306
56	Colpo (215600420)	2 264
56	Elven (215600537)	6 012
56	Grand-Champ (215600677)	5 479
56	Île-aux-Moines (215600875)	619
56	Île-d'Arz (215600883)	234
56	Larmor-Baden (215601063)	915
56	La Trinité-Surzur (215602590)	1 586
56	Le Hézo (215600842)	811
56	Le Tour-du-Parc (215602525)	1 267
56	Locmaria-Grand-Champ (215601154)	1 734
56	Locqueltas (215601204)	1 732
56	Meucon (215601329)	2 302
56	Monterblanc (215601378)	3 342
56	Plaudren (215601576)	1 947
56	Plescop (215601584)	5 901
56	Ploeren (215601642)	6 805
56	Plougoumelen (215601675)	2 525
56	Saint-Armel (215602053)	921
56	Saint-Avé (215602061)	11 677
56	Saint-Gildas-de-Rhuys (215602145)	1 660
56	Saint-Nolff (215602319)	3 842
56	Sarzeau (215602400)	8 041
56	Séné (215602434)	9 205
56	Sulniac (215602475)	3 678
56	Surzur (215602483)	4 418
56	Theix-Noyalon (200055952)	8 007
56	Trédion (215602541)	1 278
56	Treffléan (215602558)	2 317
56	Vannes (215602608)	55 573

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 43

Compétences exercées par le groupement

Environnement et cadre de vie

- Assainissement non collectif

- Lutte contre les nuisances sonores

- Autres actions environnementales

En matière d'environnement : - Participation aux équipements de production d'énergie renouvelables présents sur le territoire de l'agglomération et présentant un intérêt majeur sur le territoire communautaire, - Espace info énergie pour les communes membres avec possibilité de conventionnement avec d'autres établissements publics de coopération intercommunale pour le compte de leurs communes.

Sanitaires et social

- Aide sociale facultative

En matière d'emploi : - Actions en faveur de l'emploi au travers d'outils tels que des Points d'Accueil Emploi communautaires à destination des demandeurs d'emploi ou des entreprises, - Coordination et observation des dynamiques de l'emploi du territoire en lien avec les partenaires, - Sensibilisation et formation aux nouveaux usages numériques par la gestion et l'animation d'ateliers informatiques à destination du grand public, des entreprises et des demandeurs d'emploi notamment au sein des maisons de service au public, - Soutien aux manifestations, événements en faveur de l'emploi à portée intercommunale. En matière d'insertion : - Gestion et animation de chantiers d'insertion, - Actions en faveur de l'accompagnement des publics en insertion dans une optique de montée, transférabilité des compétences et d'adaptation à l'emploi. Au titre de l'action sociale : - Participation à l'Espace Autonomie, - Actions de prévention de dimension communautaire sur le thème du vieillissement, du handicap, de l'isolement et de la précarité, - Subventions aux associations dont les objectifs d'intérêt général dépassent le cadre communal, en cohérence avec le projet de territoire et répondant à des besoins identifiés dans les domaines de l'entraide alimentaire, de l'accès aux droits spécifiques, du retour à une vie sociale pour les personnes en situation d'exclusion ou de précarité et de la solidarité internationale.

Développement et aménagement social et culturel

- Activités culturelles ou socioculturelles

Au titre de la lecture publique : - Coordination du réseau des médiathèques du Golfe, - Gestion des outils mutualisés, - Conception et mise en œuvre de dispositifs d'actions culturelles de lecture publique, - Accompagnement de l'ensemble des équipements de lecture publique du territoire. Au titre de l'éducation artistique : - Organisation de l'enseignement artistique en matière de musique, danse, théâtre et arts visuels, dans le cadre d'un conservatoire communautaire, - Mise en œuvre des actions culturelles et artistiques portées et accompagnées par le conservatoire communautaire, - Coordination et animation du réseau des écoles de musique du territoire, - Mise en œuvre d'actions de sensibilisation aux pratiques artistiques à destination des scolaires et du tout public. Au titre du spectacle vivant : - Diffusion de spectacles professionnels et d'expositions, à destination des scolaires et du tout public, - Soutien à la création artistique, - Mise en œuvre d'actions artistiques et culturelles, - Conception et coordination d'événements culturels de dimension communautaire favorisant l'attractivité du territoire. Au titre de l'action culturelle : - soutien aux initiatives culturelles de dimension communautaire favorisant l'attractivité du territoire.

- Activités sportives

Au titre du sport : - La natation scolaire, - La voile et la pratique nautique scolaires, - La coordination des activités des bases nautiques d'Arradon, Séné, Baden et Larmor-Baden menées par 47° Nautik, - Le soutien aux manifestations de sports et de loisirs de dimension communautaire, - Le soutien au développement du nautisme associatif, - Le soutien au sport de haut niveau : ? les centres de formation agréés par le ministère des sports ? les sportifs individuels inscrits sur liste de haut niveau ? les clubs de sport collectif dont l'équipe fanion évolue dans les trois premiers niveaux nationaux, - La conception d'actions sportives de dimension intercommunale favorisant l'attractivité du territoire.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- Actions foncières : portage foncier pour le compte des communes.

- Transport scolaire
- Plans de déplacement urbains
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie
- Parcs de stationnement
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat
- Politique du logement non social
- Politique du logement social
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)
- Droit de préemption urbain (DPU) pour la mise en oeuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
Infrastructures
- Aérodomes
- L'aéroport de Vannes - Golfe du Morbihan
Autres
- Gestion d'un centre de secours
- NTIC (Internet, câble...)
<i>Au titre du numérique : - Système d'information géographique, - Aménagement numérique du territoire</i>
- Autres
<i>En matière de transport : - Gestion et entretien des abris de voyageurs, - Transport des scolaires pour les activités suivantes : ? la natation, ? le nautisme ? les actions culturelles et environnementales menées par l'agglomération - Transport des scolaires vers la piste de sécurité routière de Ménimur. Au titre de l'eau : - Suivi du ou des SAGE et participations aux missions d'un Etablissement public territorial de bassin, - Gestion des ouvrages structurants multi-usages à dominante hydraulique, - La gestion des eaux de baignade, dont l'élaboration, le suivi et la révision du profil de vulnérabilité des plages, à l'exclusion du pouvoir de police du maire, sur l'ensemble des sites de baignade déclarés, - Service public d'assainissement non collectif d'intérêt communautaire, - Protection des eaux : actions d'intérêt supra-communal relevant de l'article L.211-7 du code de l'environnement en se limitant aux items suivants : 4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols, 6° La lutte contre la pollution, 11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques, 12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.</i>
Environnement et cadre de vie
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Parcs naturels régionaux
<i>PNR Golfe du Morbihan</i>
- Contribution à la transition énergétique
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Lycées et collèges
- Soutien aux projets à dimension intercommunale portés par des établissements dispensant des enseignements à partir du second degré,
Environnement et cadre de vie
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre la pollution de l'air
Services funéraires
- Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires

Développement et aménagement social et culturel
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche - <i>Soutien au développement universitaire et aux établissements du territoire dispensant des formations post-bac qualifiantes qui renforcent l'écosystème local, - Accompagnement des structures portant ou valorisant des dispositifs favorisant une première expérience professionnelle sur le territoire national ou à l'étranger ou un programme d'échange international universitaire.</i>
Aménagement de l'espace
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Au titre du tourisme : - Signalétique et balisages des itinéraires de randonnée, - Création et aménagement d'équipements dédiés à l'organisation d'événements et d'équipements touristiques, de portée communautaire, qui renforcent l'attractivité du territoire, - Création, organisation, soutien financier à des actions ou événements touristiques, de portée communautaire, qui renforcent l'attractivité du territoire, - Réalisation d'un Schéma communautaire de développement touristique et d'un plan d'actions pluriannuel, - Développement du tourisme d'affaires, notamment par la création d'un Bureau des événements et des congrès, - Etude et mise en place d'un Pays d'Art et d'Histoire, - Mise en place de liaisons maritimes saisonnières reliant deux communes de l'agglomération.</i>
Logement et habitat
- Action et aide financière en faveur du logement social
- Action en faveur du logement des personnes défavorisées
- Amélioration du parc immobilier bâti
Autres
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage
- Service public de défense extérieure contre l'incendie
- Création et gestion des maisons de services au public
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville. <i>Office public communautaire de l'habitat.</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales prévues à l'article L. 4251-17 du code général des collectivités territoriales ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
56	SM de gestion du Parc naturel régional du Golfe du Morbihan (200049708)	SM ouvert	312 221

35	SM "e-Mégalis Bretagne" (253514491)	SM ouvert	3 418 194
56	SM du Loc'h et du Sal (200005817)	SM fermé	260 588
56	SM du Sud Est du Morbihan (SYSEM) (255613374)	SM fermé	223 593
56	Syndicat départemental d'énergies du Morbihan (SDEM) (255601106)	SM fermé	769 772
56	SM du grand bassin de l'Oust (200026243)	SM fermé	544 399

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2019 - millésimée 2016)